

INSTITUT NATIONAL DE L'ORIGINE ET DE LA QUALITE

51, rue d'Anjou - 75008 PARIS Site internet : www.inao.gouv.fr

DECISION Nº CNAOP2009/01

La Directrice de l'INAO.

Vu le code rural et notamment ses articles L-642-17 à 21 et ses articles R. 642-33 et R. 642-34.

Vu l'avis èmis par le comité national des produits agroalimentaires, laitiers et forestiers de l'Institut national de l'origine et de la qualité lors de sa séance des 26 et 27 mars 2009.

Décide :

Le Syndicat de Défense et de Gestion de l'Appellation « Près-salès du Mont Saint Michel » est reconnu en tant qu'organisme de défense et de gestion pour l'appellation d'origine contrôlée «Près-salés du Mont Saint Michel».

Fait le 26 MAI 2009

Marion ZALAY